

Réponse à l'article 10 du règlement SFDR Altair Opportunités

Juin 2024

Table des matières

Résumé	3
Sans objectif d'investissement durable	3
Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	3
Stratégie d'investissement.....	4
Proportion d'investissement	4
Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	4
Méthodes.....	5
Sources et traitement des données	6
Limites aux méthodes et aux données	6
Diligence raisonnable.....	6
Politiques d'engagement	7
Indice de référence désigné	7

Résumé

Avertissement :

Suite à la fusion entre Amplegest et Fourpoints, Amplegest a repris la gestion du fonds Fourpoints Altair Opportunités. Amplegest a prévu, dans les mois suivant la fusion, d'aligner la méthodologie ESG de Fourpoints Altair Opportunités sur sa propre méthodologie.

Altair Opportunités n'a pas d'objectif d'investissement durable mais promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en investissant 90% minimum des actifs en portefeuille (hors liquidités) dans des fonds actions ou obligations ayant préalablement obtenu le label ISR (ou Greenfin) ou répondant aux exigences de l'AMF pour une communication centrale sur l'approche extra financière.

Les équipes ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites notamment dans la qualité des données ESG utilisées ainsi que dans l'hétérogénéité des stratégies ESG.

Aucun benchmark de référence durable n'a été désigné afin d'atteindre les caractéristiques E/S promues par Fourpoints Altair Opportunités.

Les fonds sélectionnés sont gérés par des sociétés de gestion qui exercent leurs droits de vote.

Sans objectif d'investissement durable

Fourpoints Altair Opportunités promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le fonds est investi à 90% minimum (hors liquidités) dans des fonds actions ou obligations ayant préalablement obtenu le label ISR (ou Greenfin) ou répondant aux exigences de l'AMF pour une communication centrale sur l'approche extra financière (par exemple réduction minimum de 20% de l'univers d'investissement).

La gestion reste discrétionnaire et ne s'engage pas sur une typologie de caractéristiques environnementales ou sociales promues.

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds cherche à optimiser le couple rendement risque du portefeuille par la gestion discrétionnaire de son exposition aux marchés actions, obligations et instruments du marché monétaire au travers d'investissements dans une sélection d'OPC ou ETF.

Les décisions de modification ou de réallocation des pondérations pour gérer l'exposition aux marchés actions, obligations ou instruments du marché monétaire, sont mises en place par l'équipe de gestion de façon discrétionnaire en fonction de ses anticipations sur les évolutions du marché.

Les fonds sélectionnés seront à hauteur de minimum 90% du portefeuille investi des OPC disposant d'un label de finance durable reconnu en France (ISR ou Greenfin) ou à défaut, devront eux-mêmes respecter les contraintes d'engagement significatif applicables aux fonds labélisés ISR (notamment en termes de réduction de l'univers d'investissement).

Proportion d'investissement

Fourpoints Altair Opportunités doit investir au minimum 90% des actifs en portefeuille (hors liquidités) dans des fonds labellisés ISR ou des fonds répondant aux exigences de l'AMF pour une communication centrale sur l'approche extra financière (taux minimum de réduction de l'univers d'investissement), c'est-à-dire des fonds qui favorisent l'investissement dans des sociétés appliquant de bonnes pratiques en matière environnementale sociale et de gouvernance.

90% des investissements (hors liquidités) sont donc alignés avec les caractéristiques E/S, le solde étant constitué d'autres investissements.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Compte tenu de la nature des investissements d'Altair Opportunités (90% des actifs hors liquidité sont investis en fonds labellisés ou en fonds en communication centrale), les caractéristiques environnementales ou sociales sont contrôlées par les sociétés de gestion au travers des différents modèles/systèmes de scoring propriétaires ou développés par des prestataires externes.

Méthodes

Les fonds sélectionnés seront majoritairement (minimum 90% du portefeuille investi) des OPC disposant d'un label de finance durable reconnu en France (ISR ou Greenfin) ou à défaut, devront eux-mêmes respecter les standards minimaux pour une communication centrale sur leurs caractéristiques extra financière, tels que prévus dans la doctrine AMF 2020-03, afin de s'assurer de l'aspect significativement engageant de leur approche extra financière

Label ISR

Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG, et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.

Greenfin Label

Créé par le ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité « verte » des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles.

En dehors de la sélectivité sur les fonds disposant d'un de ces labels, la gestion reste totalement discrétionnaire notamment dans l'appréciation et la sélection des process et thématique sur lesquels sera exposé le fonds. La gestion reste également discrétionnaire quant aux stratégies « ISR » sélectionnées, en termes de critères d'analyse extra financière ou de process de gestion. Les fonds sélectionnés peuvent ainsi adopter différentes approches extra financières comme, par exemple, les approches « Best-in-class », « Best-in-universe » et des politiques d'exclusion (de secteurs, de valeurs ou de pays). De ce fait, la sélection de fonds ne cherche pas à générer une cohérence dans les politiques extra financières parmi les sous-jacents du portefeuille.

Au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers (cf DOC 2020-03, Standards minimaux pour pouvoir présenter les caractéristiques extra financières comme un élément central de communication, position n°2)

Sources et traitement des données

Sources de données utilisées pour les caractéristiques E ou S :

Les sources de données sont celles utilisées par les sociétés de gestion qui gèrent les fonds dans lesquels Altair Opportunités est investi. Pour cette raison, elles peuvent être différentes.

La proportion des données qui sont estimées

Fourpoints Altair Opportunités n'estime aucune donnée.

Limites aux méthodes et aux données

L'approche en matière d'analyse extra financière d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs, qui cherche à capter leur niveau d'adéquation global avec la promotion de caractéristiques environnementales et sociales. Deux limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

Limites quant à l'hétérogénéité des approches sélectionnées

Les critères extra financiers utilisés pour la sélection des OPC (fonds disposant des label ISR ou Greenfin) ne permettent pas d'assurer une cohérence dans les politiques extra financières mises en place dans ces différents fonds.

Limites quant à la qualité des données

Altair Opportunités a conscience que les approches retenues par les différentes sociétés de gestion (méthode en sélectivité ou amélioration de note) reposent sur la qualité des données ESG fournies par les différents prestataires de données qui peuvent se révéler erronée sans que les gérants ne puisse le détecter.

Diligence raisonnable

- Contrôle des risques

Le contrôle des risques mène un audit annuel afin de s'assurer que la méthodologie de notation ESG entreprise correspond bien à celle décrite.

- Contrôle de 2nd niveau

Le département de conformité et de contrôle interne veille au respect des règles ESG définies dans le cadre du processus d'investissement.

Politiques d'engagement

Les fonds sélectionnés sont gérés par des sociétés de gestion qui exercent leurs droits de vote.

Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si les produits financiers sont alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'ils promeuvent.